

**I. N. A. O.**

**COMMISSION PERMANENTE DU  
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES  
AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES**

**Séance du 14 Juin 2017**

**Résumé des Décisions Prises**

**2017-CP400**

**DATE : 14 juin 2017**

**PERSONNES PRÉSENTES :**

**Le président :**

Monsieur PALY

**Représentant du commissaire du gouvernement :**

Mme. CAVAILLES

**Représentants des professionnels :**

Mme LACOSTE-BAYENS

MM. ANGELRAS, BARILLERE, BAUER, BRISEBARRE, CAVALIER, CAZES, CHAPOUTIER,  
COSTE, FARGES, GACHOT, MORILLON, PASTORINO, PELLATON, ROTIER, SCHYLER,  
TOUBART, VAN DER VOORDE.

**La directrice Générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
(D.G.P.E) ou son représentant :**

Mme COINTOT

**Le Directeur Général de la DGCCRF ou son représentant :**

Mme. ELKRAYASS

**La Directrice Générale de FranceAgriMer ou son représentant :**

Mme. HALLER

**Agents INAO :**

Mmes GUITTARD, BLOT, BOUCARD, INGOUF.  
MM. BARLIER, GUYOT, HEDDEBAUT.

**PERSONNES EXCUSÉES :**

M. JACOB

\* \*  
\*

2017-CP401	<p><b>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 2 mai 2017.</b></p> <p><a href="https://www.inao.gouv.fr/fichier/CPAOV-02-05-2017-RDP.pdf">https://www.inao.gouv.fr/fichier/CPAOV-02-05-2017-RDP.pdf</a></p>
<b>Délimitation</b>	
2017-CP402	<p><b>AOC IROULÉGUY</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 15 communes (64)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC « Irouléguay » sur 15 communes des Pyrénées Atlantiques et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
2017-CP403	<p><b>AOC JURANÇON et BÉARN</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique- 2 communes (64)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Jurançon » et « Béarn » sur 2 communes des Pyrénées Atlantiques et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées</p>
2017-CP404	<p><b>AOC MADIRAN, PACHERENC DU VIC-BILH et BÉARN</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 12 communes (64)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Madiran », Pacherenc du Vic Bilh » et Béarn » sur 12 communes des Pyrénées Atlantiques et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées</p>
2017-CP405	<p><b>AOC « Cadillac », AOC « Côtes de Bordeaux », AOC « Premières Côtes de Bordeaux », AOC « Bordeaux », AOC « Bordeaux Supérieur » AOC « Crémant de Bordeaux »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 9 communes (33)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Cadillac », « Côtes de Bordeaux », « Premières Côtes de Bordeaux », « Bordeaux », « Bordeaux Supérieur » et « Crémant de Bordeaux » sur 9 communes de la Gironde et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées</p>
2017-CP406	<p><b>AOC « Côtes de Bordeaux », AOC « Premières Côtes de Bordeaux », AOC « Bordeaux », AOC « Bordeaux Supérieur », AOC « Crémant de Bordeaux »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 9 communes (33)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Côtes de Bordeaux », « Premières Côtes de Bordeaux », « Bordeaux », « Bordeaux Supérieur » et « Crémant de Bordeaux » sur 9 communes de la Gironde et a décidé du dépôt des plans</p>

	dans les mairies concernées
<b>2017-CP407</b>	<p><b>AOC « VIN DE CORSE » ou « CORSE »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 28 communes (département de la Haute-Corse)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC « Vin de Corse » ou « Corse » sur 28 communes de Haute Corse et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP408</b>	<p><b>AOC « VIN DE CORSE » ou « CORSE » Dénomination géographique complémentaire « PORTO-VECCHIO »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 7 communes (département de la Corse-du-Sud)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC « Vin de Corse » ou « Corse » dénomination géographique complémentaire « PORTO-VECCHIO » sur 7 communes de la Corse du Sud et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP409</b>	<p><b>AOC « VIN DE CORSE » ou « CORSE » Dénomination géographique complémentaire « SARTENE »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 13 communes (département de la Corse-du-Sud)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC « Vin de Corse » ou « Corse » dénomination géographique complémentaire « Sartène » sur 13 communes de la Corse du Sud et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP410</b>	<p><b>AOC « Bugey », AOC « Bugey » suivie d'une dénomination géographique complémentaire, AOC « Roussette du Bugey »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 7 communes (Ain)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Bugey », « Bugey » suivie d'une dénomination géographique complémentaire, « Roussette du Bugey » sur 7 communes de l'Ain et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP411</b>	<p><b>AOC « Buzet »</b> - Délimitation parcellaire Report à l'identique - 27 communes (47)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC « Buzet » sur 27 communes du Lot et Garonne et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP412</b>	<p><b>« AOC CORBIERES », « AOC LANGUEDOC »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 3 Communes (11)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Corbières » et « Languedoc » sur 3 communes de l'Aude et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>

<b>2017-CP413</b>	<p><b>AOC JURANÇON et BÉARN</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 15 communes (64)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Jurançon » et « Béarn » sur 15 communes des Pyrénées Atlantiques et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP414</b>	<p><b>AOC « Médoc », AOC « Bordeaux », AOC « Bordeaux Supérieur », AOC « Crémant de Bordeaux »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 4 communes (33)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Médoc », « Bordeaux », « Bordeaux Supérieur » et « Crémant de Bordeaux » sur 4 communes de la Gironde et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP415</b>	<p><b>AOC « Haut-Médoc », AOC « Médoc », AOC « Bordeaux », AOC « Bordeaux supérieur », AOC « Crémant de Bordeaux »</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 5 communes (33)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « Haut Médoc », « Médoc », « Bordeaux », « Bordeaux Supérieur » et « Crémant de Bordeaux » sur 5 communes de la Gironde et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP416</b>	<p><b>AOC « Saint-Julien », AOC « Haut-Médoc », AOC « Médoc », AOC « Bordeaux », AOC « Bordeaux supérieur », « AOC « Crémant de Bordeaux »</b> - <i>Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 1 commune (33)</i></p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire des AOC « St Julien », « Haut Médoc », « Médoc », « Bordeaux », « Bordeaux Supérieur » et « Crémant de Bordeaux » sur 1 commune de la Gironde et a décidé du dépôt des plans dans la mairie concernée.</p>
<b>2017-CP417</b>	<p><b>AOC « LANGUEDOC » et Dénominations géographiques complémentaires</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique 18 communes (34) 1 commune (11)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC « Languedoc » et dénominations géographiques complémentaires sur 18 communes de l'Hérault et 1 commune de l'Aude et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
<b>2017-CP418</b>	<p><b>AOC Bourgogne Cote Chalonnaise</b> - Délimitation parcellaire - Report à l'identique sur 2 communes</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC Bourgogne « Côte chalonnaise » sur 2 communes de Saône et Loire et a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>

<p><b>2017-CP419</b></p>	<p><b>A.O.C. « POUILLY-LOCHE »</b> Demande de reconnaissance de climats en « Premiers crus » - Délimitation parcellaire - Modification de la lettre de mission de la commission d'experts La commission permanente a approuvé la reconduction et l'extension de la mission de la commission d'experts composée de MM Berthaud, Mathey, Monnet, Steeves et Trouche ainsi que sa lettre de mission révisée.</p>
<p><b>2017-CP420</b></p>	<p><b>IG Cassis de Bourgogne</b> - Identification parcellaire pour la récolte 2017 La commission permanente a validé le rapport d'experts et approuvé la liste des parcelles nouvellement identifiées pour la récolte 2017 pour la production de l'IG « Cassis de Bourgogne ».</p>
<p><b>2017-CP420b</b></p>	<p><b>AOC « Kirsch de Fougerolles »</b> - Identification parcellaire pour la récolte 2017 La commission permanente a validé le rapport d'experts et approuvé la liste des parcelles nouvellement identifiées pour la récolte 2017 pour la production de l'AOC « Kirsch de Fougerolles ».</p>
<p><b>Demandes de modification de cahier des charges</b></p>	
<p><b>2017-CP421</b></p>	<p><b>AOC « Costières de Nîmes »</b> - Demande de modification du cahier des charges « Costières de Nîmes » - Demande de reconnaissance de dénominations géographiques complémentaires « Franquevaux » et « Saint-Roman » - Opportunité du lancement de l'instruction des demandes de modification – Nomination d'une commission d'enquête  La présidence est assurée par Philippe BRISEBARRE.  La commission permanente a pris connaissance du dossier et s'est prononcée favorablement sur le lancement de l'instruction des demandes de modification de cahier des charges mais également des demandes de reconnaissance des dénominations géographiques complémentaires « Saint-Roman » et « Franquevaux ».  La commission permanente a nommé une commission d'enquête pour étudier les demandes de modification du cahier des charges et de reconnaissance des deux dénominations géographiques complémentaires Messieurs CAVALIER (Président), BARILLERE, ROTIER et BRONZO et a approuvé la lettre de mission de la commission d'enquête.</p>
<p><b>2017-CP422</b></p>	<p><b>AOC « Vacqueyras »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Avis sur le lancement de l'instruction - Nomination d'une commission d'enquête  La présidence est assurée par Philippe BRISEBARRE.  La commission permanente a pris connaissance du dossier et a souligné que la demande d'extension de l'API est formulée par l'ODG. Suite aux récents contentieux, le représentant du Négoce a indiqué qu'il est également souhaitable de revoir les dispositions de circulation entre entrepositaires</p>

	<p>agréés fixées par le cahier des charges.</p> <p>La commission permanente s'est prononcée favorablement sur le lancement de l'instruction de la demande de modification du cahier des charges de l'AOC « Vacqueyras », et a nommé une commission d'enquête chargée d'étudier cette demande et a approuvé sa lettre de mission (Messieurs CAVALIER (Président), COSTE, DOPFF, ROTIER)</p>
2017-CP423	<p><b>AOC « Vinsobres »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Recevabilité de la demande et lancement de l'instruction - Nomination d'une commission d'enquête</p> <p>La présidence est assurée par Philippe BRISEBARRE.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle s'est prononcée favorablement sur le lancement de l'instruction de la demande de modification du cahier des charges de l'AOC « Vinsobres », et a nommé une commission d'enquête chargée d'étudier cette demande et a approuvé sa lettre de mission (Messieurs CAVALIER (Président), DOPFF, FARGES, ROTIER).</p>
2017-CP424	<p><b>AOC « Anjou » et AOC « Saumur »</b> - Demande de modification des cahiers des charges pour les vins mousseux - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction - Nomination d'une commission d'enquête</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle a demandé l'avis de la commission nationale environnement concernant l'introduction de mesures agroenvironnementales et s'est prononcée favorablement sur la recevabilité de la demande. Enfin, elle a nommé une commission d'enquête pour étudier la demande et approuvé sa lettre de mission (Messieurs Philippe Pellaton (président), Yann Schyler, Michel Bronzo).</p>
2017-CP425	<p><b>AOC " Crémant de Loire "</b> Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction - Nomination d'une commission d'enquête</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle a décidé de demander l'avis de la commission nationale environnement concernant l'introduction de mesures agroenvironnementales et s'est prononcée favorablement sur la recevabilité de la demande. Enfin, elle a nommé une commission d'enquête pour étudier la demande et approuvé sa lettre de mission (Messieurs Jean-Marie Barillere (président), Yann Schyler, Michel Bronzo, Yves Dietrich).</p>
2017-CP426	<p><b>AOC « Muscadet Sèvre et Maine »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Demande d'élargissement des missions de la commission d'enquête - Examen de la recevabilité de la demande et de l'opportunité de lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de la demande de l'ODG,</p>

	<p>elle a approuvé la recevabilité de la demande et le lancement de l'instruction. Elle a approuvé la lettre de mission de la commission d'enquête modifiée pour cette nouvelle mission.</p>
<b>Demandes de modifications de cahiers des charges - Votes</b>	
<b>2017-CP427</b>	<p><b>AOC « Luberon »</b> - Modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier et a voté à l'unanimité l'homologation du cahier des charges de l'AOC « Luberon » modifié et sa transmission à la Commission européenne.</p>
<b>Notifications de la Commission Européenne</b>	
<b>2017-CP428</b>	<p><b>AOC « Cidre Cotentin » ou « Cotentin</b> - Demande d'enregistrement en AOP - Réponses aux questions de la commission européenne - Projet de modification du cahier des charges - Projet de modification du document unique</p> <p>La Commission Permanente a pris connaissance du dossier AOC « Cidre Cotentin » ou « Cotentin » concernant une demande de renseignements complémentaires déposée par la Commission européenne. Le projet de réponse aux questions de la Commission européenne a été présenté ainsi que les propositions de modification du cahier des charges en résultant.</p> <p>La commission permanente a estimé que les modifications apportées ne nécessitaient pas la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition et a approuvé à l'unanimité les projets de cahier des charges et de document unique.</p>
<b>2017-CP429</b>	<p><b>AOC « Pommeau de Normandie »</b> - Soumission d'une fiche technique au titre du règlement (CE) n°110/2008 (article 20 point 1) - Demande de renseignements complémentaires de la Commission européenne - Projet de réponse à la Commission européenne - Proposition de modification du cahier des charges ne nécessitant pas de procédure nationale d'opposition (Vote)</p> <p>Les modifications du cahier des charges ont été approuvées à l'unanimité par la commission permanente.</p> <p>Elle a estimé qu'elles ne nécessitaient pas la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition.</p>
<b>2017-CP430</b>	<p><b>AOC « Pommeau du Maine</b> - Soumission d'une fiche technique au titre du règlement (CE) n°110/2008 (article 20 point 1) - Demande de renseignements complémentaires de la Commission européenne - Projet de</p>

	<p>réponse à la Commission européenne - Proposition de modification du cahier des charges ne nécessitant pas de procédure nationale d'opposition (Vote)</p> <p>Les modifications du cahier des charges ont été approuvées à l'unanimité par la commission permanente.</p> <p>Elle a estimé qu'elles ne nécessitaient pas la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition.</p>
<p><b>2017-CP431</b></p>	<p><b>AOC « Cognac »</b> - Soumission d'une fiche technique au titre du règlement (CE) n°110/2008 (article 20 point 1) - Demande de renseignements complémentaires de la Commission européenne - Projet de réponse à la Commission européenne - Proposition de modification du cahier des charges nécessitant une procédure nationale d'opposition - Vote</p> <p>La commission permanente a estimé que seul l'ajout des deux critères physico-chimiques (teneur minimale en substances volatiles et teneur maximale en méthanol) dans la description de cette boisson spiritueuse nécessitait la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition d'une durée de 15 jours. Elle a approuvé à l'unanimité le lancement de la procédure nationale d'opposition relative à cette modification du cahier des charges. Elle a approuvé à l'unanimité le projet de cahier des charges sous réserve d'absence d'opposition pendant la procédure nationale d'opposition.</p> <p>La commission permanente a estimé que les autres modifications apportées ne nécessitaient pas la mise en œuvre d'une telle procédure, et a approuvé à l'unanimité le projet de cahier des charges relatif à ces modifications.</p>
<p><b>2017-CP432</b></p>	<p><b>IG « Eau de vie de vin des Côtes du Rhône »</b> - Soumission d'une fiche technique au titre du règlement (CE) n°110/2008 (article 20 point 1) - Demande de renseignements complémentaires de la Commission européenne - Projet de réponse à la Commission européenne - Proposition de modification du cahier des charges ne nécessitant pas de procédure nationale d'opposition – Vote</p> <p>Les modifications du cahier des charges ont été approuvées à l'unanimité par la commission permanente.</p> <p>Elle a estimé qu'elles ne nécessitaient pas la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition.</p>
<p><b>Questions diverses</b></p>	

**Prochaine commission permanente : le 11 juillet 2017**